



Genève, 27 avril-1^{er} mai 2026

A/IGWG/6/2 Rev.1

23 avril 2026

Projet de programme de travail révisé

Lundi 27 avril	
9 h 00-11 h 30	1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail - Après l'ouverture de la reprise de la session, le Groupe de travail à composition non limitée est invité à adopter le programme de travail révisé. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail et aux parties prenantes concernées)</i>¹ - Séance avec les parties prenantes concernées 2. Projet de texte de l'annexe PABS - Le Groupe de travail est invité à examiner toute convergence trouvée à l'issue des réunions informelles. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
11 h 30-13 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Mise en œuvre du Système PABS, C. Partage des avantages dans le cadre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
16 h 30-18 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
18 h 00-20 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Mise en œuvre du Système PABS, C. Partage des avantages dans le cadre du Système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
20 h 30-23 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles (si besoin)</i>

¹ Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.

Mardi 28 avril	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Mise en œuvre du Système PABS, B. Accès au matériel et aux données de séquençage PABS. (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²
11 h 30-13 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles
13 h 00-14 h 00	Pause déjeuner
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Mise en œuvre du Système PABS, B. Accès au matériel et aux données de séquençage PABS. (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²
16 h 30-18 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles
18 h 00-20 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Mise en œuvre du Système PABS, A. Fonctionnement du Système PABS. (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²
20 h 30-23 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles (si besoin)

Mercredi 29 avril	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section I. Champ d'application, objectifs et termes employés (ou la section II.B/II.C, le cas échéant). (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²
12 h 00-13 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles
13 h 00-14 h 00	Pause déjeuner
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le Groupe de travail est invité à examiner la section III. Gouvernance et examen du Système PABS (ou la section II.B/II.C, le cas échéant). (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²
16 h 30-18 h 00	Créneau réservé aux discussions informelles
18 h 00-20 h 30	4. Prochaines étapes – Le Groupe de travail est invité à faire le bilan des progrès accomplis. (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²
20 h 30-23 h 00	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. (Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail) ²

² Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.

Jeudi 30 avril	
9 h 00-9 h 30	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
9 h 30-12 h 00	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³
12 h 00-13 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³
16 h 30-18 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
18 h 00-20 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³
20 h 30-23 h 00	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³

Vendredi 1^{er} mai	
9 h 00-11 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³
11 h 30-13 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
13 h 00-14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
14 h 00-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³
16 h 30-18 h 00	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>
18 h 00-20 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Section à déterminer. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³ 4. Prochaines étapes – Le Groupe de travail est invité à discuter des prochaines étapes. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³
20 h 30-23 h 00	4. Prochaines étapes – Le Groupe de travail est invité à discuter des prochaines étapes. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i> ³ 5. Rapport de la réunion – Le Groupe de travail est invité à examiner un projet de rapport reprenant les principales conclusions de la réunion. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail et aux parties prenantes concernées)</i> ³ 6. Clôture de la session

³ Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.